



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par Clothilde GRÉGOIRE
Responsable de la planification territoriale
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure
Tél 02.32.29.62.13
clothilde.gregoire@culture.gouv.fr

**Direction régionale des
affaires culturelles
de Normandie**

Évreux, le 14 février 2025

La cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

à

Madame Agnès SMELA
Chargée d'études Planification et publicité
SPRAT/PAT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure
1 Avenue du Maréchal Foch CS 20018 27020 EVREUX

Objet :2025_CG_010_ PLU arrêté Frenelles-en-Vexin

J'ai bien reçu les différents documents du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Frenelles-en-Vexin. Ceux-ci appellent de ma part les observations suivantes :

1. Rapport de présentation Tome 1- Diagnostic et État initial de l'environnement.

Page 89 concernant l'église Saint-Martin, située à Fresne-l'Archevêque, inscrite au titre des Monuments Historiques, la date exacte est le **24 janvier 1927**.

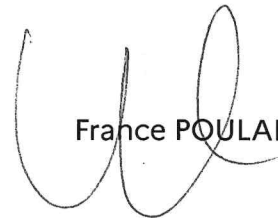
2. Règlement

Page 30, concernant la volumétrie des nouvelles constructions, **parmi les volumes interdits** il conviendrait de rajouter les volumes en **A en coupe ; en X et en W en plan**.

Également, dans cette même optique de préservation, il serait important d'indiquer que les yourtes, conteneurs et tipi's ne sont pas autorisés.

3. Sommaire règlement annexes 1-6

Page 17, les couleurs de façades autorisées permettent les gris. Afin de conserver le caractère eurois des constructions et de ne pas dénaturer les perceptions visuelles du village, il conviendrait de ne pas autoriser les gris en façades des constructions principales et leurs annexes.



France POULAIN